

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2009

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2009

Comme d'habitude le maire s'est refusé à établir un « Procès Verbal » qui relate les débats.

L'opposition vote donc contre ce document qui ne veut rien dire !

**Votes : 22 pour – 7 contre**

## 1. ADMINISTRATIION GENERALE – PERSONNELS TERRITORIAUX

### 1.1. Indemnités des élus.

Le maire informe le conseil de la modification du tableau du conseil municipal faite pour tenir compte de la démission du poste de 8<sup>ème</sup> adjoint de Marie Emmanuelle GERVEZ et de son remplacement par Alexia LESCARET.

Il soumet au vote un nouveau tableau d'indemnités des élus.

Sylvaine CHAVANNE lui demande si ces indemnités ont été augmentées. Il répond par la **négative** en précisant qu'elles sont calculées par application d'un pourcentage défini par la loi à « l'indice brut », et que ces pourcentages n'ont pas été modifiés.

**Ce qu'il ne dit pas, c'est que :**

1. «L'indice brut», lui, a augmenté, ce qui fait que **toutes les indemnités ont en fait été augmentées de 0.8% !**

2. **Ces pourcentages sont des maxima autorisés par la loi**, il avait donc la possibilité de ne pas augmenter les indemnités.

**Nous trouvons particulièrement choquant, que dans la période difficile que nous traversons, le maire ait choisi la solution de l'augmentation générale par deux fois en moins de 6 mois....**

**Votes : 22 pour – 7 abstentions**

## 2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

### 2.1. Décision modificative n°3 – Budget eau

Décision de technique comptable.

**Votes : 22 pour – 7 abstentions**

### 2.2. Décision modificative n°6 – Budget principal

Décision de technique comptable

**Votes : 22 pour – 7 abstentions**

### 2.3. Virement de crédits du budget principal aux budgets annexes - ajustements

Décision de technique comptable

**Votes : 22 pour – 7 abstentions**

### 2.4. Transferts comptables de dépenses de dépenses de personnel du budget CCAS au budget général - ajustement

Décision de technique comptable

**Votes : 22 pour – 7 contre**

### 2.5. Modification de la subvention du budget général au budget petite enfance.

Décision liée à un retard d'encaissement de subvention par la CAF.

**Votes : 22 pour – 7 contre**

## **2.6. Renouvellement ligne de trésorerie**

Le renouvellement de la ligne de trésorerie de 305 000 euros se fera avec le Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Taux fixe	0.48%
Base	Euribor 3 mois
Commission de non utilisation	néant
Frais	néant

**Votes : 29 pour –**

## **2.7. Taxes et produits irrécouvrables.**

12 personnes sont concernées.

**Votes : 29 pour –**

## **2.8. Taxes d'urbanisme : demande de remise de pénalités.**

La trésorerie a déjà émis un avis favorable. Le montant en cause pour la commune est de 22 euros.

**Votes : 29 pour**

## **4. TRAVAUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES – EAU/ASSAINISSEMENT**

**4.1 Rapport d'activité du syndicat intercommunal d'électrification du Pays des Abers-Côtes des Légendes pour l'année 2008 :** renforcement des transformateurs défectueux, éviter les chutes de tension, maîtrise d'œuvre de l'ensemble du réseau électrique dans les lotissements publics et privés, suppression de l'aide aux illuminations de Noël pour la remplacer par une aide au changement des lampadaires.

**Votes : 29 pour**

## **5. ENSEIGNEMENT – JEUNESSE**

### **5.1. Intégration du volet jeunesse au contrat enfance-jeunesse.**

Céline DUVAL lit le rapport des activités « jeunesse » de la commune. Domage, ce document n'est pas joint au dossier du conseil et il est difficile de prendre des notes. Et ce détail ne sera sûrement pas au PV de séance ! Sylvaine CHAVANNE s'en étonne auprès de Céline DUVAL qui lui promet de lui faire parvenir la copie de son intervention.

Il va falloir éclaircir ce que finance la CAF et ce qui reste à la charge de la commune dans la gestion des activités pour les jeunes. En projet, le recrutement au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 d'une personne pour assurer le mercredi et le samedi.

**Votes : 29 pour**

## **7. ECONOMIE – EMPLOI**

### **7.1. Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dit « Passerelle ».**

Il s'agit de la création d'un emploi pour un an. Le maire précise qu'elle est renouvelable une fois mais ne l'indique pas dans la délibération qu'il propose au conseil.

Le salarié recruté aura un salaire de 1 342.12€ net, exonéré de charges patronales et l'Etat prendra en charge 90% de la fraction correspondant au SMIC.

Il aura une mission de coordination des travaux de la Commission de développement durable et de l'environnement (CDDE).

Patrice MALGORN intervient pour faire plusieurs remarques :

- Le CDDE ne fonctionne pas contrairement à ceux de Plabennec ou de Landerneau, qui sont animés par des bénévoles.
- Il ne voit pas comment un fonctionnaire de la commune sans compétence particulière sur le sujet pourra être utile.

Deux fonctionnaires de la commune, présents dans la salle, Philippe DANIEL et Perrine SEMINEL prennent la parole alors de manière impromptue pour défendre le projet.

*Or les deux personnes précitées interviennent alors qu'elles ne sont pas élues. Le maire aurait donc dû procéder à une interruption de séance avant de leur donner la parole...Lors du conseil du 17 novembre dernier Patrice MALGORN avait demandé une interruption de séance pour permettre à Lucie VIGNERON de s'exprimer alors que le maire l'avait mise directement en cause et André LESVEN avait, bien entendu refusé ! A suivre...*

Le bilan de la discussion est clair : le CDDE ne fonctionne pas et le maire compte sur ce recrutement pour sauver ce qui peut l'être. Patrice MALGORN, fort de ce constat aussi fait par les élus de la majorité, s'étonne que l'on n'ait pas fait quelque chose d'intercommunal. André LESVEN répond que ce serait l'idéal : alors, au travail ?

**Votes : 22 pour – 7 abstentions**

## **8. CULTURE – LOISIRS – COMMUNICATION**

### **8.1. Participation de la commune aux « Tréteaux chantants ».**

Il s'agit d'une version actuelle des radios crochets, réservée aux seniors et organisée dans toutes les communes du Pays de Brest. Le coût est de 0.25 à 0.30€ par habitant, dont la moitié est payée par la C.C.P.A.

**Votes : 29 pour**

## **12 – QUESTIONS DIVERSES**

Sylvaine CHAVANNE demande à Lucien BRETON où sont stockés les résidus de curage des fossés.

Réponse : un peu partout....

A la fin de la réunion, alors que le maire commençait à clore la séance en souhaitant de bonnes fêtes à tous les présents, Patrice MALGORN intervient pour demander une réponse à la question écrite qu'il avait posée sur les problèmes engendrés par la servitude de passage le long du littoral.

Le maire répond en lisant la réponse qu'il a faite par écrit, et précise qu'elle sera jointe au procès-verbal de séance...

Il en profite pour lire également la lettre qu'il a écrite au Commissaire enquêteur concernant le camping de la Grève Blanche. **Nous apprenons, ô surprise, qu'une de ses propositions n'est autre que celle que nous préconisons depuis toujours, à savoir, le maintien du sentier existant.... !!!!**